

Politique d'inclusion de l'ENPC dans le cadre des programmes Erasmus+

La Commission Européenne a fait de l'inclusion et de la diversité une priorité forte du programme Erasmus+ sur la période 2021-2027. L'objectif est de promouvoir l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

La politique d'inclusion mise en place à l'ENPC dans le cadre du programme Erasmus+ s'insère dans le Schéma Directeur DD&RS de l'Ecole. Elle s'applique aux mobilités d'études ou de stage effectuées par des étudiant(e)s :

- au sein des pays de l'UE et des pays tiers associés au programme (conventions KA 131) : les élèves éligibles doivent se référer aux appels à candidatures bi-annuels ; ils peuvent également consulter le document dédié sur Educnet pour plus d'information.
- dans des pays tiers non associés au programme (conventions KA 171) : pour les élèves éligibles de l'ENPC, la démarche est la même que pour les conventions KA131 ; ceux des institutions partenaires doivent se rapprocher des responsables de leur institution d'origine afin de connaître les conditions de candidature ainsi que les critères d'attribution.

Les critères retenus pour les mobilités effectuées par des étudiant(e)s de l'ENPC dans le cadre des conventions KA131 et KA171 sont, pour 2026-2027 :

- Situation de handicap
- Affection Longue Durée
- Bourse CROUS échelon 6 ou 7 en 2026-2027, ou Bourse sur critères sociaux de l'Ecole d'un montant minimal de 5 500 € en 2025-2026 ou 2024-2025.
- Domicile des parents situé dans une commune classée en Zone France Ruralités Revitalisation
- Domicile des parents situé dans un Quartier Prioritaire de la Ville

Ces critères ne sont pas cumulatifs : il suffit de répondre à l'un d'entre eux, avec le justificatif approprié, pour bénéficier d'un complément financier de 250€/mois qui s'ajoute à la bourse Erasmus+ calculée sur la durée réelle de la mobilité physique. Les justificatifs doivent être remis à la DRIPE lors de la réponse aux appels à candidatures, ou ultérieurement le cas échéant.

De plus, le programme Erasmus+ apporte un soutien financier spécifique aux participants en situation de handicap dont la participation aux mobilités serait impossible sans l'octroi d'un financement complémentaire. L'aide est octroyée sur justificatifs et approbation au cas par cas par l'agence Erasmus + France.

L'aide complémentaire du programme Erasmus+ facilite l'accès aux mobilités internationales des étudiants en situation de handicap ou venant de milieux moins favorisés, et contribue ainsi à la satisfaction de l'obligation de mobilité internationale durant les études d'ingénieur.